

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.245

**Création de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
pour les colonnes
enterrées (AP n° 12 -
budget principal)**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT POUR
LES COLONNES ENTERREES (AP N° 12 - BUDGET PRINCIPAL)**

Afin de faciliter le suivi financier du programme d'installation de colonnes enterrées pour la collecte sélective des déchets ménagers qui est en cours depuis 2007 et doit se poursuivre jusqu'en 2014, il est proposé de créer une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) sur le budget principal (AP n°12) d'un montant de 3 000 000 € TTC dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous. Chaque modification de cette AP/CP fera l'objet d'une décision du conseil communautaire et sa clôture sera prononcée lors du vote d'un compte administratif, lorsque toutes les opérations seront soldées.

PROJET (TTC)	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Colonnes enterrées	3 000 000 €	700 000 €	700 000 €	800 000 €	800 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 25 novembre 2010,

Je vous propose :

D'OUVRIR au budget principal l'autorisation de programme n°12 – colonnes enterrées pour un montant de 3 000 000 € TTC

DE PREVOIR les crédits de paiement pour l'exercice 2011 au budget primitif 2011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2010

Affiché le :

17 décembre 2010